



## RESIDENCES AU LOGELLOÙ 2024

Le Logelloù, Centre de création musicale en Côtes d'Armor, lance un appel à candidatures pour des résidences de création musicale et sonore en 2024.

### LE LIEU

Le Logelloù est un lieu de création et de production musicale qui accueille des artistes en résidence toute l'année et passe régulièrement commande à des compositeurs. Il propose des événements comme des concerts, spectacles, sorties de résidence, conférences et participe à des événements tels que la Semaine du son.

Lieu innovant de recherche et de développement avec le logiciel Logelloop, looper spatialiseur multicanal pour la création sonore en temps réel, le Logelloù est aussi un studio d'enregistrement. Il propose également, en partenariat avec Longueur d'ondes, des formations professionnelles.

Le Logelloù est une association gérée dans le respect des principes de l'économie sociale et solidaire qui développe un projet artistique et culturel de territoire.

### LE CONTEXTE

Le Logelloù met toute l'année gratuitement à disposition des musiciens et créateurs sonores ses deux salles de spectacle, pour des résidences de recherche et création.

Le Logelloù soutient également quelques résidences, sous forme de coproduction ou de soutien aux frais annexes en marge de la résidence (transports, hébergement, repas).

### LES PROJETS RETENUS

La musique sera au cœur de la création. Musique vivante, interprétée sur scène. Le Logelloù accompagne l'émergence de nouvelles formes musicales, musique électro-acoustique, musique électronique, expérimentale, contemporaine, issues de la musique écrite et improvisée.

Toute esthétique scénique sera étudiée : projet de concert, installation sonore, cirque, rue, théâtre, magie, etc.

## LES RESIDENCES

Durée des résidences : de une à trois semaines dans l'année, réparties en une ou plusieurs fois.

## LES FORMES DE SOUTIENS

Essentiellement un soutien aux frais annexes, portant sur la prise en charge de l'hébergement, des transports et des repas.

Soutien financier : entre 300 et 1500 euros, en plus d'un soutien aux frais annexes, à définir selon les projets et le nombre d'artistes présents.

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Il contient 2 à 3 pages de dossier comprenant :

- le projet artistique qui sera travaillé en résidence au Logelloù (dossier ou éléments d'un futur dossier)
- liste des acteurs du projet ;
- une biographie
- liste des partenaires, assurés et pressentis ;
- des liens vers des projets antérieurs ou des extraits d'œuvres en ligne.
- en postulant, le candidat pourra préciser s'il est intéressé par une résidence quel que soit le soutien, à condition d'un soutien, uniquement en cas de soutien financier.

## LE CALENDRIER

- Date de fin de réception des candidatures : 17/09/2023 ;
- Communication des résultats : octobre 2023 ;
- Calendrier à définir en fonction des équipes et de la disponibilité des lieux.

Le Logelloù reçoit aussi des demandes de résidence au fil de l'eau, qui peuvent être honorées en fonction des plannings.

## CONTACTS

Le Logelloù - 2, rue de Pen Crec'h 22710 Penvéan

[administration@logellou.com](mailto:administration@logellou.com)

02 96 43 93 57 - 07 81 47 88 15

[www.logellou.com](http://www.logellou.com)

Le Logelloù est membre de Futurs composés, réseau national pour la création musicale